# CHEMINS DE FER

## HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

### Frisco Lines

**Station Terminale Rue Canal**

"THE GULF COAST SPECIAL."

| Départ. | | Arrivée. |
|---|---|---|
| 7:40 p.m. | Nlle-Orléans | 7:40 a.m. |
| Arrivée. | | Départ. |
| 10:10 p.m. | Nlle-Orléans | 5:10 a.m. |
| 5:10 a.m. | Beaumont | 10:15 p.m. |
| 7:45 a.m. | Houston | 7:40 p.m. |
| 9:25 a.m. | Galveston (Santa Fe). | 4:00 p.m. |

"THE HOUSTON DAYLIGHT."

| Départ. | | Arrivée. |
|---|---|---|
| 8:30 a.m. | Nlle-Orléans | 9:40 p.m. |
| 11:10 a.m. | Bâton-Rouge | 7:05 p.m. |
| 7:05 p.m. | Beaumont | 11:10 a.m. |
| 10:30 p.m. | Houston | 7:40 a.m. |

### Queen et Crescent.

**Station Terminale, rue Canal.**

| | |
|---|---|
| DEPART | |
| New York et Washington | 7:30 p m |
| Cincinnati et Asheville | 7:30 p m |
| St. Louis et Chicago | 4:45 p m |
| Cincinnati et Asheville | 8:00 a m |
| Meridian Accommodation | 5:10 a m |
| Hattiesburg Local | — |
| Excursion du Dimanche | |
| Carriere et points int. | 7:10 a m |
| ARRIVEE | |
| New York et Washington | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 9:10 a m |
| St. Louis et Chicago | 9:10 a m |
| Cincinnati et Asheville | 8:35 a m |
| Meridian Accommodation | 4:35 p m |
| Meridian local | 4:40 p m |
| Excursion du Dimanche | |
| Carriere et points int. | 7:20 p |

### Louisville et Nashville

| | |
|---|---|
| ARRIVEE | |
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 7:50 a m |
| Cincinnati et Florida Express | 7:15 a m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:55 p m |
| Montgomery Accommodation | 7:00 p m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 8:50 a m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 11:55 a m |
| Excursion Dimanche | 8:05 p m |
| DEPART | |
| New York and Nouvelle Orléans Limited | 9:35 p m |
| Cincinnati et Florida Express | 9:50 p m |
| Cincinnati, Chicago et New York Express | 8:30 a m |
| Montgomery Accommodation | 6:45 a m |
| Gulf Coast Limited (tous les jours excepté Dimanche) | 3:25 p m |
| Nouvelle Orléans-Mobile Accommodation | 5:15 p m |

### New Orleans Great Northern Railroad

**Station Terminale Rue Canal**

| | |
|---|---|
| ARRIVEE | |
| Tous les Jours Excepté Dimanche | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et int. | 5:50 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 8:50 a m |
| Dimanche seulement | |
| Jackson, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire | 8:05 p m |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 10:05 a m |
| Excursions des dimanches et mercredis. | |
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 8:05 p m |
| DEPART | |
| Tous les Jours Excepté Dimanche | |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire | 6:50 a m |
| Folsom, Columbia, Tylertown Bogalusa et intermédiaire | 4:15 p m |
| Dimanche seulement. | |
| Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 6:00 p m |
| Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire | 7:35 a m |
| Excursions des dimanches et mercredis. | |
| Folsom, Covington, Mandeville, Abita Springs, Forest Glen, Lacombe et intermédiaire | 7:35 a m |

### Yazoo et Mississippi Valley

| | |
|---|---|
| ARRIVEE | |
| Vicksburg Express | 5:30 p m |
| Memphis Express | 8:10 a m |
| BatonRouge et Woodville Accommodation | 9:40 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |
| DEPART | |
| Vicksburg Express | 7:00 a m |
| Memphis Express | 3:15 p m |
| Baton Rouge et Woodville Accommodation | 4:15 p m |
| Excursion Dimanche | 8:00 a m |

### Illinois Central

| | |
|---|---|
| ARRIVEE | |
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 8:15 p m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 10:55 a m |
| Local Mail | 6:40 p m |
| Northern Express | 8:50 a m |
| McComb Accommodation | 9:50 a m |
| Excursion Dimanche | 9:30 p m |
| DEPART | |
| "The Limited," Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 9:15 a m |
| Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati | 7:10 p m |
| Local Mail | 5:30 a m |
| Northern Express | 4:30 p m |
| McComb Accommodation | 2:50 p m |
| Excursion Dimanche | 7:45 a m |

### Southern Pacific Company

| | |
|---|---|
| ARRIVEE | |
| Houston Local | 5:25 p m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie | 6:45 p m |
| Lafayette Local | 11:40 a m |
| Texas Express | 7:25 a m |
| DEPART | |
| Houston Local | 6:50 a m |
| Sunset Express pour Louisiana, Texas et Californie | 11:55 a m |
| Lafayette Local | 3:00 p m |
| Texas Express | [illegible] |

**HORAIRE LOUISIANA SOUTHERN**
**Embranchements des Lignes Frisco.**

**Effective 24 août 1913.**

**Rues St. Claude et Champs Elysées.**

| | |
|---|---|
| DEPART. | |
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 7:00 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, | |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 4:30 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 8:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:00 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 4:30 p m |
| Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement | 5:00 a m |
| ARRIVEE. | |
| Train spécial d'ouvriers pour Violet, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours dimanches excepté | 6:00 p m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, tous les jours | 10:10 a m |
| Pointe-à-la-Hache passagers, dimanche seulement | 6:25 p m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 10:10 a m |
| Shell Beach Motor, tous les jours | 7:30 p m |
| Sportsman's Special, Shell Beach, dimanche seulement | 5:30 p m |

## Conte de la Semaine (1)

# Une Héroïne

— Certes, oui, je m'en souviens de mon voyage de Sicile répondit Jacques Grébert lorsque nous le questionnâmes sur les impressions qu'il avait rapportées de l'antique Trinacrie, je m'en souviens! C'est encore dans ma tête, comme un papillotage de couleurs, d'harmonies, de verdure; une obsession de nature violente, tourmentée, bizarre, dont je ne puis me défendre.

Eh bien! savez-vous ce que j'ai trouvé de plus beau de plus extraordinaire en Sicile. C'est une vieille femme une toppatelle à la chevelure de neige, une sourde, une muette n'ayant plus de communication avec le monde extérieur que par ses yeux admirables, restés flamboyants, sauvages, expressifs au delà de tout, malgré l'outrage des années. Il est vrai que cette femme est une héroïne, une de ces étonnantes Palermitaines qui firent le coup de feu contre les Napolitains du roi Bourbon, pendant la campagne des Mille, une auxiliaire de "Giuseppe", si vous voulez, mais avant tout, une âme éprise de justice.

Ce fut précisément aux environs de Girgenti que je la découvris, après avoir consciencieusement visité les temples grecs, se découpant si noblement sur le bleu du ciel et rappelant, en petit, leur vénérable aïeul, le Parthénon. Il était six heures du soir. Fatigué par la chaleur et ma longue promenade, je ne souhaitais plus qu'une jate de lait ou même un verre de ce volcanique vin de Sicile, qui vous fait croire, quand on y a goûté, qu'on vient d'avaler une infusion d'Etna ou de Vésuve. A un quart de lieue de Girgenti, où m'attendait mon dîner de l'albergo "Empedocle", j'aperçus une maisonnette des plus humbles, mais trop riante d'aspect avec sa vigne festonnant les murs, pour qu'on le qualifiât de masure.

Je frappai; une robuste commère de trente ans m'ouvrit et, comme je demandais à me rafraîchir et à m'asseoir, elle me répondit:

— Tout de suite, Excellence. Donnez-moi seulement le temps de conduire la signora jusqu'à son fauteuil. Voici l'heure où elle prend l'air.

Je pus voir alors au fond de la pièce à la fois cuisine, salon et salle à manger, une vénérable, une magnifique tête féminine, encadrée de mèches blanches, sur un corps légèrement voûté.

— Saluez-la me dit à voix basse la servante. Elle sera d'autant plus sensible à cette attention que vous êtes étranger.

Mais j'avais déjà respectueusement ôté mon feutre. La vieille femme me remercia par un mouvement plein de dignité et de majesté. On eût dit une princesse chue en pauvreté, se souvenant des splendeurs d'autrefois et consciente des hommages que lui doit tout galant homme.

Puis, s'appuyant au bras de sa compagne, l'impressionnante et vivante apparition sortit de la maisonnette pour aller s'asseoir sur un vieux fauteuil de canne, à dix pas de la porte, bien en face de la montagne, toute dorée encore d'un soleil quasi africain. Des cactus, des caroubiers, des oliviers, des figuiers piquaient de brun, de jaune de gris et de vert cet harmonieux paysage; et l'on apercevait au loin, couronnant un monticule, le temple d'Hercule, celui-là même qui s'enorgueillit jadis d'un tableau de Zeuxis et d'une statue de Myron.. Mais je n'avais plus en tête que "la signora".

Après avoir vidé, coup sur coup, trois verres d'un délicieux vin blanc de Canicatti, je marchai droit à la servante et, lui montrant discrètement sa maîtresse:

— Qui est-elle demandai-je. Elle a dû être fort belle. Puis-je l'interroger?

— Pour belle, elle l'a été plus que tout, Excellence, et la voici sourde et muette, la "povera!" Et puis, comment se fait-il que personne ne vous ait dit, à Girgenti, que la grande héroïne de Palerme, l'illustre Virginia Splendore, habite ici? Contemplez-la!

Virginia Splendore! Quel fabuleux, quel magnifique nom! J'en eus subitement le cœur et l'esprit tout enflammés. Il me sembla que je vivais aux temps d'héroïques de Rome. La femme de Coriolan, au dire de Plutarque, ne se nommait-elle point Virginia? Elle fut courte, trop courte, hélas! cette minute d'ivresse et de rêve; mais elle me valut un plus grand respect de la cameriera, flattée de mon extase, si bien que j'osai lui avouer mon ignorance complète des faits et gestes de la Virginia.

— Impossible, Excellence. Le monde entier les connaît! me répondit-on.

Enfin, prenant mon courage à deux mains, j'emmenais la servante la suppliant de me renseigner.. J'appris ainsi que lorsque les soldats napolitains abandonnèrent Palerme aux garibaldiens, Virginia Splendore, la bien nommée âgée de dix-sept ans, était une des beautés de la ville. Son père artisan de l'Albergherca, patriote exalté, mais qui, toutefois, n'avait point pris les armes, fut fusillé sous les yeux de cette enfant. Le père mort, les soldats, avant de quitter la maison, tuèrent la mère à coups de baïonnette et voulurent violenter Virginia. Eperdue d'indignation et de douleur, la jeune fille arracha son fusil à l'un de ces monstres et vengea bravement ses parents. Quatre Napolitains tombèrent morts foudroyés à ses pieds.

Virginia était à bout de forces: elle s'évanouit, dormit des heures sur le pavé rouge de sang. Quand on la releva, qu'elle eut repris connaissance, elle n'entendait plus et ne pouvait plus parler. Les meilleurs médecins de l'île n'ont pu guérir l'héroïque infirme; mais elle garde l'orgueil de sa légitime vengeance. Ses yeux le proclament.

Lors de l'annexion de la Sicile au royaume d'Italie, le Conseil provincial de Palerme alloua une petite pension à l'orpheline. Virginia Splendore, placée sous la tutelle d'un préteur, abandonna sa ville natale, qui lui rappelait trop son malheur et son héroïsme, pour aller vivre à Girgenti. Un richissime Anglais informé de sa gloire, voulait l'épouser; mais elle refusa énergiquement d'unir son destin à celui d'un "forestiere". Quarante ans ont passé depuis, sur elle, sans lui arracher ni un cri, ni une plainte,—et pourtant!

— Elle est douce, facile à servir, ajouta la cameriera. C'est comme une enfant. Mais, quand arrive l'anniversaire de sa journée de deuil et de vengeance, on lui met une carabine entre les mains; elle exige, par ses gestes, qu'on charge l'arme devant elle, qu'on l'amorce, et elle la porte religieusement toute la journée comme si elle devait s'en servir.. A la nuit, les voisins viennent la complimenter, lui offrir des fleurs après quoi, d'elle-même, la grande Virginia rend la carabine au plus âgé des notables.. Quelle singulière chose que cette existence, Excellence, n'est-il point vrai?

Je remerciai ma narratrice par une "buona mancia", et j'allai de nouveau saluer Virginia Splendore. Elle avait bien compris que son histoire, maintenant, m'était connue. Jamais je n'oublierai le feu de son regard, la fierté de son attitude, ni cette indéfinissable mélancolie résultant d'une vie honorée, mais privée de bonheur et qui, sans qu'on ose l'avouer, vous est à charge.. Oui, ce que j'ai vu de plus éloquent en l'île aux trois caps, l'île des vins généreux c'est cette femme, si différente de nos Européennes de boudoir et de salon! Elle m'apparaît parfois comme une autre Némésis: et c'est sans doute par un ordre supérieur du destin qu'elle achève ses jours dans un pays rempli de Temples.

Tancrède MARTEL.

(1) Reproduction de la Presse-Associée.

## Le Commerce des Machines Agricoles dans la Région d'Iran.

(La Presse-Associée.)

Les débouchés offerts, par l'Algérie, aux machines agricoles, ont pris depuis quatre à cinq ans, un grand développemnt. Cependant l'industrie française n'occupe que le troisième rang dans ce commerce.

Pour les grosses machines telles que dépiqueuses, faucheuses, lieuses, les Américains et les Anglais se partagent à peu près le marché. Nos constructeurs ont réussi à introduire les articles ci-après; treuils à défoncer charrues, pressoirs, etc.

La représentation ne peut avoir lieu, pour ces articles, que par la création de dépôts.

Les crédits sont généralement assez longs; ils vont jusqu'à trois mois.

## VENTES A L'ENCAN

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriétés améliorées et de valeur dans le Premier District**

**Portants les Nos. municipaux 1605 et 1607 rue Dryades entre les rues Euterpe et Terpsichore Avec le No. municipal 1910 rue Terpsichore, entre les rues Dryades et Remparts**

**Frank Vatter vs Eugene F. Buhler**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 108,184—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, étant une partie du lot original désigné par le No. Sept de l'ilet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Euterpe et Remparts (autrefois Hercules), sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 20 juillet 1840, et mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Dryades, sur soixante-deux pieds de profondeur, borné à l'arrière par une allée de trois pieds de large qui aboutit à la rue Terpsichore, pour l'usage en commun de Thomas Glaser et ayant-droit, et de Mme Catherine Stumpf, propriétaire du restant du dit lot No. 7 et ses ayant-droit.

2e. Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus et mesurant, plus ou moins, trente-et-un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue Terpsichore, soixante-cinq pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Dryades, et de là à angle droit, deux pieds sept pouces vers la rue Remparts, et de là, une ligne parallèle à la rue Remparts, dix-sept pieds, deux pouces et cinq lignes, et trente-deux pieds, dix pouces et cinq lignes à l'arrière, avec droit de voie sur une allée de deux pieds sept pouces de large, faisant face à la rue Terpsichore, commune à ce lot et celui contigu, vendu par le capitaine Stumpf à Vandregliff Glass.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CHARLES DE B. CLAIBORNE, Avocat pour le demandeur.
mai 16 20 22 29—juin 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée dans le Quatrième District, consistant de**

**Une maison cottage simple, portant le numéro municipal 3214, rue Laurel, et deux maisons double cottage, portant les numéros municipaux 3216-3218 et 3220-3222 rue Laurel, entre les rues Plaisant et Harmony. Chacun de ces trois cottages doit être vendu séparément, avec la portion de terrain qui correspond à chacun d'eux, d'après les mesures de terrains données sur des plans qui seront exposés à la Bourse des Propriétés Foncières.**

**LEONARD C. VACHER vs EUGENE F. BUHLER**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,160 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, à la bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots et demi de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations et toutes dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés sous les lots Nos. Neuf, Dix et Onze et la moitié du lot No. Huit, dant l'ilet No. 89 (autrefois No. 7), borné par les rues Pleasant, Harmony, Laurel et Annonciation, sur un plan dessiné par B. Buisson, daté du 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire dans cette ville. D'accord avec le dit plan, cette propriété touche et mesure comme suit, lots Nos. Neuf, Dix et Onze mesurent chacun trente pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de La rue Laurel sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, et le dit demi-lot No. 8, étant la moitié du No. Huit contigu au lot No. Neuf, le dit lot No. Huit mesurant trente pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant, au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
STAFFORD & ROBINSON,
Avocats pour le demandeur.
mai 16 19 22—juin 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de biens fonciers du Sixième District, de valeur et améliorés, désignés par le numéro municipal 3146, rue Robert, au coin de la rue Peters (dans l'ilet de la rue Barrett et la limite de Rickerville), en 3 lots de terrain.**

**Security Building and Loan Association vs. Peter Betz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,324 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 juin 1914, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations y appartiennent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y dépendent et appartiennent en quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 710, borné par les rues Robert, Barrett, Peters et la limite de Rickerville, désigné sous les numéros huit, neuf et dix, sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant E. Commagère, ancien notaire, le 14 septembre 1893; d'après lequel les dits lots se touchent mesure chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur de cent pieds. Le lot dix formant le coin des rues Robert et Peters.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BUCK, WALSHE & BUCK, Avocats pour la demanderesse.
mai—8,9,15,22,29 juin—5,11

## VENTES A L'ENCAN

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur et améliorée dans le Septième District, portant le numéro municipal 7506, rue Zimple, entre les rues Cherokee et Hillary.**

**Benjamin C. Ree vs. Metropolitan Building Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,400 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Septième District de cette ville, désigné par les numéros Dix-huit et Dix-neuf, dans l'ilet No. 125, borné par les rues Zimple (autrefois Hope), Hillary, Elm (autrefois Troisième) et Cherokee (autrefois Clinton), sur un plan de H. W. W. Reynolds, voyer, daté du 28 mai 1906, et annexé à un acte passé devant E. Vidrine, notaire, le 7 juin 1906, d'après lequel croquis les deux lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; le lot No. 19 étant plus rapproché et à une distance de trente-deux pieds six pouces de la rue Cherokee.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats pour le demandeur.
mai 29—juin 5 12 19 26—juillet 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'intérêts, etc., dans des successions, réclamations, etc.**

**Oscar Schreiber vs. Bernard C. Von Schlemmer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,732 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

I.—Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Bernard C. Von Schlemmer, dans et à la succession de son père, le feu Bernard Von Schlemmer, No. 88,610 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et dans la succession de sa mère, la feue Geneviève Gourgue, veuve de Bernard Von Schlemmer, No. 106,021 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, comme héritier ou créancier, ou incluant ses droit, titre et intérêts dans la propriété décrite ci-après:

Un certain lot de terre avec améliorations, désigné par le numéro 1560 avenue N. Claiborne, et consistant d'un matériel de boulangerie, mulets, chevaux, voitures, toutes les installations d'une boulangerie, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 632, borné par l'avenue Claiborne, les rues St-Bernard, Robertson et Laharpe et une allée mesurant 48 pieds sept pouces de face à l'avenue Claiborne sur une première profondeur, sur une allée à l'arrière, du Marché, de quatre-vingt-neuf pieds six pouces, de là s'élargissant à angles droits vers la rue St-Bernard de quatre pieds et quatre lignes, et alors, une seconde profondeur de quarante-quatre pieds neuf pouces sur la ligne du lot No. 3 et sur l'autre côté, vers la rue Laharpe, il a une première profondeur de quatorze pieds, deux pouces et deux lignes sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Claiborne, et de là une deuxième profondeur sur une ligne oblique s'ouvrant vers la rue Laharpe de quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces, et à une largeur à l'arrière de quatre-vingt-quatre pieds cinq pouces, qui est aussi une ligne oblique, et est composée du lot No. 4 et du lot No. 5 B, sur deux croquis de A. de Armas, en date du 11 juin 1887. Une autre portion de terre, immédiatement à l'arrière de celle décrite ci-dessus, étant l'arrière portion des lots Nos. 2, 3 et 4 du dit ilet No. 632, et mesure soixante-quatre pieds et deux lignes à l'arrière des lots Nos. 2, 3 et 4, la dite ligne étant à une distance de cent dix pieds, trois pouces de l'avenue St-Bernard et finissant à un point du côté de l'avenue Claiborne, du lot 4 à une distance de 111 pieds 9 pouces de l'avenue St-Bernard, sur une profondeur de soixante pieds sur le côté de la rue Robertson, et soixante pieds sur le côté de l'avenue Claiborne, ayant soixante-quatre pieds six pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Laharpe, et à une distance de cent soixante-dix pieds trois pouces de l'avenue St-Bernard, sur le côté de la rue Robertson et finissant à un point de cent soixante-et-onze pieds neuf pouces distant de l'avenue St-Bernard et du côté de l'avenue Claiborne, le tout devant apparaître plus clairement sur le croquis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil, de 10 mars 1899, annexé à un acte passé devant John W. Duffy, en date du 26 juillet 1902.

II.—Les réclamations contre la succession de Bernard Von Schlemmer, représentées par deux billets, l'une datée du 12 juin 1901, avec 8 pour cent depuis la date jusqu'au paiement, étant le principal la somme de cinq cents soixante-dix dollars, et l'autre, en date du 13 novembre 1905, avec 8 pour cent d'intérêt depuis la date jusqu'au paiement, étant le principal la somme de cinq cent dollars, le tout selon les comptes provisionnels et final, et le jugement rendu en cette affaire dans la dite succession de Bernard Von Schlemmer.

III.—Aussi, toutes les demandes, de quelque sorte et nature qu'elles soient, contre la succession de Mme Geneviève Gourgue, veuve de Bernard Von Schlemmer, No. 106,021, comme héritier ou comme créancier, et contre tous les fonds qui lui reviennent dans le partage final, devant Bus. Rouen, notaire, selon l'ordre rendu dans l'affaire de Bernard Celestin Von Schlemmer et als. vs. Succession de Mme Geneviève Von Schlemmer, No. 106,526 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
OSCAR SCHREIBER, Avocat pour le demandeur.
mai 22 23 29—juin 5 12 19 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente des contenus et accessoires, etc., d'un magasin de nouveautés et de meubles. 1 coffre-fort en fer.**

**Morriss Aronson vs. Casper Termini.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,706 — En vertu d'un ordre de vente en date du 1er juin 1914, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux ci-après désignés, le LUNDI, 15 juin 1914, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon magasin, Nos. 508-512, rue Chartres, le contenu, meubles, vitrines, existences, etc., d'un magasin de nouveautés et de meubles. Déménagés à mon magasin, selon inventaire dans nos dossiers. Aussi, un coffre-fort en fer et un grand assortiment de feux d'artifice.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
TEISSIER & TEISSIER, Avocats pour le demandeur.
juin 2 9 15

## VENTES A L'ENCAN.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un morceau de terre de valeur dans le Septième District, mesurant 60 pieds 3 pouces de face à la rue Short, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et face à la rue Poplar (propriété de coin), dans l'ilet des rues Plum et Fern.**

**Edwin J. Prinz vs. Jean H. Duffy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108.533 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant de quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 162 (autrefois 48 A), borné par les rues Short (autrefois Joséphine), Poplar (autrefois Cinquième), Plum et Fern (autrefois Washington); la dite portion de terre mesurant soixante pieds trois pouces de face à la rue Short, sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Poplar de quatre-vingt-quinze pieds, formant le coin des rues Short et Poplar; laquelle dite portion de terre est composée de la moitié face des lots originaux numéros Douze, Treize et Quatorze, et une partie de la moitié de face du lot No. Quinze, contigu au lot No. Quatorze sur un plan de H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 27 juin 1904, attaché à un acte devant Frederick Deibel, notaire en cette ville, en date du 14 juillet 1904. Les dits lots originaux Nos. Douze, Treize et Quatorze mesurent chacun trente pieds de face à la rue Poplar sur cent vingt pieds six pouces de profondeur, et la dite portion du lot No. Quinze touchant le lot No. Quatorze mesure quatre-vingt-quinze pieds de face à la rue Poplar, sur cent vingt pieds six pouces de profondeur. Le dit lot No. Douze forme le coin des rues Poplar et Short.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil Paroisse d'Orléans.
EDWARD RIGHTOR, Avocat pour le demandeur.
mai 20 31—juin 6 13 20 27—juillet 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur du Septième District, améliorée, portant le numéro municipal , rue Joliet, dans l'ilet Leonidas, Pritchard et Apricot (deux lots de terre).**

**Equitable Homestead Association vs. Louis Haseman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,666 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque manière, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 410, borné par les rues Leonidas, Joliet (autrefois Jefferson), Pritchard et Apricot (autrefois Douzième), désigné par les lettres S et T sur un croquis privé annexé à un acte d'achat par les demandeurs ci-nommés, d'après lequel croquis les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds trois pouces de face à la rue Joliet (autrefois Jefferson), la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent cinquante pieds deux pouces entre lignes parallèles. Le dit lot S est composé de la totalité du lot désigné par le numéro six et de l'extrême arrière du lot désigné par le numéro onze, et le lot T est composé de la totalité du lot désigné par le numéro Cinq et l'extrême arrière du lot désigné par le numéro Vingt-quatre sur un croquis annexé à un acte de vente par J. Paul Hecker à Mme A. A. Wald, passé devant Fred Deibel, notaire, le 23 mars 1897.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
J. ZACH SPEARING, Avocat pour le demandeur.
mai 30—juin 5 12 19 26—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un piano "Wurlitzer" de valeur.**

**Philip Werlein, Ltd., vs. Mlle Annie West.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,302 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux désignés ci-après, le JEUDI, 11 juin 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon magasin, Nos. 508-512 rue Chartres:

1 piano "Wurlitzer."

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats pour le demandeur.
mai 30—juin 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'un piano "Werlein" de valeur avec tabouret et couvre-clavier.**

**Philip Werlein, Ltd., vs. M. et Mme W. Teal.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,318 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux ci-après désignés, le JEUDI, 11 juin 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon magasin, Nos. 508-519, rue de Chartres:

Un piano "Werlein", avec tabouret et couvre clavier.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats pour les demandeurs.
mai 31—juin 5 11

## AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Julius Lapine.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 26,797 — Division A — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dative dans la succession de Jules Lapine, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, C. T. STARKEY, Avocats.
31 mai—juin 4 9

## VENTES A L'ENCAN

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

# Vente importante par le Shérif Civil

## D'une grande propriété de valeur et de gros rapports, améliorée, DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

comprenant un

**Ilet entier, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Freret et Sud Robertson, mesurant: 163' 4" x 266' 5" 5"', 259' 10" 7"' x 139' 9" 3"', toutes plus ou moins, avec toutes les bâtisses, améliorations, etc., portant les numéros municipaux 2400, 2402, 2406, 2408, 2410, 2412, 2416, 2418, chemin Félicité, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, rue St-André, 1800, 1802, 1804, 1806, 1810, 1812, 1814, 1818, rue Sud Robertson, dans l'affaire de**

**Achille E. Bougere vs. Oscar G. Keller.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,532 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent de quelque manière, dans le Quatrième District de cette ville, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Freret (autrefois Jacobs), et South Robertson (autrefois Locoust ou Solis), mesurant plus ou moins cent soixante-trois pieds et quatre lignes de face à la dite rue Freret (autrefois Jacob), deux cent soixante-six pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue St-André, et deux cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et sept lignes de face au chemin Félicité, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue South Robertson (autrefois rue Locust ou Solis). Le dit ilet est désigné par le numéro 350, et est divisé en treize lots de terre numérotés du numéro un au numéro treize, inclus, sur un plan topographique fait par H. C. Brown, député voyer de ville, le 26 janvier 1910, annexé pour s'y référer à un acte de vente passé devant Wm. J. Formento, notaire, le 5 mai 1910, enregistré dans le livre du bureau de cour No. 232, folio 588.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
TEISSIER & TEISSIER, Avocats pour le demandeur.
mai 23 24 30—juin 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District, portant le numéro municipal —— rue Scott, au coin de la rue Saint-Pierre (dans l'ilet des rues Toulouse et Pierce).**

**Suburban Building and Loan Association vs. Frank P. Luccia.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,356 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Scott, Saint-Pierre, Pierce et Toulouse, lesquels lots sont désignés par les numéros un et deux, et mesurant comme suit: Le lot un a trente pieds de face à la rue Scott, vingt-neuf pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur et face à la rue Saint-Pierre, cent vingt-huit pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 2 parallèle avec la rue St-Pierre, et cinquante-sept pieds, un pouce et sept lignes dans le fond sur une ligne oblique. Lot No. 2 a trente pieds de face à la rue Scott et touche le lot No. 1, cent-vingt-huit pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 1, cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 3, parallèle à la rue Saint-Pierre, trente-six pieds, huit pouces et quatre lignes à l'arrière sur une ligne oblique, sur le côté du lot No. 1, et plus une largeur de dix pieds, huit pouces et sept lignes, parallèle à la rue Scott; le tout d'accord avec un croquis de E. Pillé, député voyer de ville, daté du 2 octobre 1896, appendu à un acte passé devant A. Doriocourt, notaire, le 17 novembre 1896.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civile, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS, Avocats pour la demanderesse.
mai 15 16 19 22 29—juin 5 12 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée dans le Cinquième District, portant les Nos. municipaux 342 et 344, avenue Pacifique, entre l'avenue Pélican et la rue Alix.**

**Mme Louise Wiegand vs. Succession de Mme Caroline Fink, épouse de Louis A. Brauner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,513 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, droits de passage, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant de quelque façon, dans cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique, Atlantique et Pélican et la rue Alix, et désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 48, mesurant trente-et-un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique, sur cent vingt-trois pieds, huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan au dit ilet par P. A. d'Hemecourt, voyer, daté le 27 septembre 1876, et déposé en l'étude de W. H. Seymour, notaire.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
N. E. HUMPHREY, Avocat pour la demanderesse.
mai 16 19 22 29—juin 5 12 17 18